

PRÉFET DU GARD

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Etabli par : Didier JALLAIS	Date : 26 octobre 2015
Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) de SITA FD à Bellegarde	
Lieu : Mairie de Bellegarde	Date et heure : 15 octobre 2015 à 14h30
<u>Participants</u> : Voir feuille de présence jointe.	
<p>Mme Laurence BARNOIN ANTONA, Chef du Bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture du Gard, ouvre la séance en remerciant la Mairie de Bellegarde d'accueillir les membres de la commission de suivi de site.</p> <p>M. le Maire de Bellegarde, M. Raymond TERNAT de la Fédération des Chasseurs du Gard et M. Jean-Francis GOSSELIN de la Société de Protection de la Nature sont excusés de leur absence.</p> <p>Concernant le collège des « Riverains ou Associations », il est indiqué aux membres de la CSS que la Roseaie Meilland Richardier a quitté la commune de Bellegarde et que le représentant de l'Association de Chasse de Bellegarde aurait souhaité mettre un terme à son poste de titulaire. L'arrêté fixant la composition de la CSS sera modifié dès que les nouveaux membres remplaçants seront connus.</p> <p>Le quorum étant atteint, le point n°1 de l'ordre du jour peut être examiné.</p> <p>M. Olivier BONNET, responsable du site SITA FD à Bellegarde, présente le rapport d'activité de l'année 2014 en développant les faits marquants :</p> <ul style="list-style-type: none">– Concernant l'exploitation de la K1, aucun incident environnemental n'a été constaté. 5.167 tonnes de terres polluées sont arrivées sur le site par un mode de transport alternatif (Voie fluviale), soit 7,11% du tonnage réceptionné. Au sujet des eaux souterraines et dans le cadre du protocole de suivi de la qualité des eaux mis en place, les résultats des mesures effectuées n'ont pas montré de variation significative, mettant en évidence l'intégrité du confinement. Concernant le suivi des désordres constatés en 2013, un relevé altimétrique et planimétrique est réalisé tous les deux mois, afin de suivre au mieux les éventuels mouvements de l'ouvrage. Pour l'année 2014, il n'y a pas eu d'évolution significative des désordres constatés. En ce qui concerne le portique de non radioactivité, 4 déclenchements ont été enregistrés. Les déchets suspects ont été retournés au producteur sous sa responsabilité.– Concernant l'exploitation de la K2, 766,52 tonnes de déchets de plâtre ont été valorisées. Le 11 juin 2014, au démarrage des opérations de broyage, en soulevant un grappin de déchets pour alimenter le broyeur, un départ de feu s'est produit au niveau des déchets présents au centre de la fosse. Le feu a été éteint à l'aide de déchets et le stock a été inondé au moyen des robinets d'incendie armés (RIA). En parallèle les pompiers sont intervenus et sont restés sur place jusqu'à la sécurisation complète du site. L'ensemble des eaux d'extinction a été évacué dans le	

bassin à lixiviats de classe II. En ce qui concerne le portique de non radioactivité, aucun déclenchement ne s'est produit. Enfin, suite à un dépassement du tonnage autorisé, l'arrêté préfectoral complémentaire n°14.162N du 5 novembre 2014 a autorisé un flux de déchets non dangereux supplémentaire, portant ainsi le tonnage total pour l'année 2014 à 115.000 tonnes.

Point n°2 à l'ordre du jour - Questions :

M. Michel BRESSOT souhaite avoir des précisions sur les déclenchements du portique de non radioactivité.

M. Olivier BONNET rappelle qu'effectivement le portique a déclenché à 4 reprises au cours de l'année 2014 pour la K1. L'origine de ces déchets est très variée (Déchets de cloisonnements de cheminée – Déchets technologiques – Déchets de zircon – Terres polluées). Suite à ces 4 déclenchements, les déchets incriminés ont été retournés au producteur, sous sa responsabilité. Concernant la K2, lorsqu'un déclenchement a lieu, il s'agit souvent d'une radioactivité dont la durée de vie est très courte, par exemple des déchets issus de traitements médicaux des particuliers. Dans ce cas, le véhicule peut être isolé jusqu'à la disparition de la radioactivité.

En réponse à M. Michel BRESSOT concernant les déchets de zircon, M. Olivier BONNET précise qu'il s'agit d'une radioactivité naturelle.

Chacun ayant pu s'exprimer, Mme Laurence BARNOIN ANTONA remercie les participants et lève la séance à 15h20.

L'Attachée Principale,
Chef du Bureau des Procédures Environnementales,



Laurence BARNOIN ANTONA